

La distribution des psychotropes illicites à Dakar

Jean-François Werner *

Si la marginalisation du continent africain par rapport à l'économie mondiale s'est globalement accentuée au cours de la dernière décennie, il est un domaine cependant où l'Afrique est en train de rattraper son retard, celui de la distribution, de la production et de la consommation des psychotropes illicites.

C'est ainsi que des filières africaines (Fottorino, 1991) sont impliquées dans le trafic international des stupéfiants : depuis le milieu des années 80 pour le transport de l'héroïne entre les zones de production en Asie et les marchés européen voire nord-américain; depuis la fin des années 80, pour la cocaïne acheminée depuis la Colombie jusque dans les capitales ouest-européennes par divers réseaux de « passeurs » africains. Et l'on peut supposer, à partir des informations dont on dispose¹, qu'une partie de ces drogues « en transit » est consommée sur place, essentiellement par la jeunesse des grandes villes.

Quant aux médicaments psychotropes (amphétamines et barbituriques notamment) produits dans les laboratoires du Nord, ils empruntent des chemins

inverses pour parvenir à leurs consommateurs à moins qu'ils ne soient produits sur place (comme au Nigéria, par exemple). En effet, et c'est là un deuxième point important, l'Afrique est en train de jouer un rôle de plus en plus actif dans la production et l'exportation des drogues illicites. Ainsi, en ce qui concerne le chanvre indien, sa culture intéresse à présent le continent dans son ensemble et il est à prévoir que, dans un proche avenir, le pavot et la coca fassent leur apparition.

Dans cet ensemble africain, le Sénégal occupe une place privilégiée en tant que carrefour de grandes voies de communication internationales vers l'Europe, les Amériques et le reste de l'Afrique. Mettant à profit les infrastructures existantes (port, aéroport, réseaux ferroviaire et routier), les trafiquants ont fait de Dakar une plaque tournante des circuits de distribution internationaux des opiacés et de la cocaïne². Un autre facteur favorisant tient aux relations étroites entretenues avec l'enclave gambienne enfoncée comme un coin dans le Sénégal et qui fait de ce pays un des points de contact entre Afriques anglophone et francophone. Enfin, il faut souligner l'attrait pour le commerce d'un peuple qui subit depuis des années une crise économique terrible :

* Médecin et anthropologue, ORSTOM, Dakar.



un contexte qui pousse certains à exercer leurs talents pour le négoce dans le domaine des substances illicites.

CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Les données utilisées dans ce texte ont été recueillies lors d'un travail de terrain intensif effectué entre 1986 et 1988 dans la périphérie de l'agglomération dakaroise et mises à jour depuis par des enquêtes complémentaires³. Si, au départ, nos investigations étaient centrées sur la population des consommateurs de psychotropes illicites, nous en sommes venus rapidement à nous intéresser aux agents impliqués dans leur distribution du fait qu'ils constituaient des auxiliaires précieux pour l'identification et le recrutement de nos informateurs. C'est ainsi qu'en 1987 nous avons procédé à une enquête par sondages (à l'échelle de l'agglomération de Pikine⁴, cf. carte ci-jointe) dont la réalisation incombait en grande partie à un collaborateur sénégalais (lui-même usager de drogues) dans la mesure où un travail exploratoire préalable avait permis de mettre en évidence à quel point ma présence sur le terrain pouvait modifier le milieu observé et susciter de résistances.

Avant de démarrer nos recherches dans ce domaine, j'avais demandé et obtenu une autorisation de recherche indispensable à notre protection vis-à-vis d'interférences toujours possibles avec l'appareil policier. La stratégie adoptée dès le départ a consisté à travailler avec la plus grande discrétion : pour cette raison, mon enquêteur avait reçu pour consigne de s'en tenir aux petits revendeurs en ignorant délibérément leurs fournisseurs, grossistes ou semi-grossistes. De cette façon, nous sommes parvenus à travailler pendant plus d'un an sans attirer l'attention des «bandits», ni celle des policiers ou gendarmes. Des réunions de travail à la périodicité régulière nous permettaient de faire le point et, compte tenu des circonstances, d'adapter la méthode qui associait toujours observation-participante et utilisation d'un questionnaire.

En pratique, mon collaborateur après avoir loué une chambre au sein du territoire d'enquête, avait pour tâche de nouer des contacts avec les usagers par l'intermédiaire des «dealers»⁵ locaux en procédant au recensement exhaustif de ces derniers. Avec les dealers, l'achat de substances illicites était une condition *sine qua*

non à l'établissement de relations, au moins lors du premier contact. En ce qui concerne la façon dont il devait se présenter à ses interlocuteurs, nous avons opté après quelques tâtonnements pour la transparence. Elle nous a paru préférable, pour une question éthique, à une collecte des informations effectuée à l'insu des ethnologues. Assez rapidement, ils s'identifiaient comme un agent de l'ORSTOM procédant à des enquêtes auprès des usagers de drogues dans une perspective thérapeutique. Au total, une vingtaine de dealers ont été interrogés.

Par ailleurs, j'avais entrepris de mon côté un travail de longue haleine (des études de cas en longitudinal) auprès de deux dealers (l'un à Pikine, l'autre à Dakar) avec pour objectif celui d'étudier leurs trajectoires personnelles (recueil de récits de vie), de préciser les aspects économiques de leurs activités et de documenter leurs rapports avec les instances chargées de la répression.

Dans la suite de cet exposé, nous envisagerons les modalités de distribution des principaux psychotropes illicites disponibles sur le marché de la capitale : en premier lieu, le chanvre indien, puis les «pions» (hypnotiques, tranquillisants) et enfin l'héroïne et la cocaïne d'apparition récente⁶. Si, au niveau du commerce de détail, la vente des pions apparaît presque toujours liée à celle du chanvre, par contre les circuits d'approvisionnement du marché sont bien distincts et méritent d'être étudiés séparément.

LE CHANVRE INDIEN

Le Sénégal a la particularité d'être un pays à la fois producteur, exportateur et importateur de chanvre indien. Chronologiquement, on peut estimer que la consommation de chanvre est devenue un phénomène sociologique à partir de 1968 avec l'apparition de la mode dite «rasta»⁷ dans les années qui ont suivi.

En effet, contrairement à la croyance répandue chez une majorité de nos informateurs concernant le caractère traditionnel de l'usage du chanvre indien au Sénégal, cette plante n'y serait pas spontanée (Kerarho, 1974 : 310-312) même si, dans l'état actuel des connaissances, il est impossible de savoir avec certitude quand elle y a été introduite. Car si le cannabis se répand dès les XVII^e et XVIII^e siècles en Afrique centrale et australe après avoir été introduit en Afrique de l'Est par des commerçants indiens et arabes, il aurait été absent en

Afrique de l'Ouest avant la Seconde Guerre mondiale et c'est à l'occasion de ce conflit, qu'il aurait été importé par des militaires en garnison dans le pays (Du Toit, 1980 : 26). Quoique d'après certains de mes informateurs, il semble que le chanvre ait été employé depuis plus longtemps que cela en Casamance, notamment par les femmes. Un indice en faveur d'une introduction initiale en Casamance est à rechercher dans l'étymologie du terme «yamba» (communément utilisé pour désigner le chanvre indien) qui dériverait de l'appellation brésilienne «djamba» (Kerharo, 1974 : 312).

Le yamba (ou «boon» ou «wii» ou «shit») se présente sous la forme d'un broyat de feuilles et de tiges obtenu après séchage de la plante⁸. Il est commercialisé dans des cornets de papier journal (des «paquets» ou «képas» en verlan) dont le prix varie en fonction de la variété proposée. Dans ce domaine, la situation du marché évolue rapidement du fait de la concurrence à laquelle se livrent les distributeurs. C'est ainsi que dès le début de notre enquête en 1986, nous avons noté la disparition d'une variété de yamba appelée «griin», «locale» ou «salsa» et cultivée localement dans les «niayes» (dépressions interdunaires) de la presqu'île du Cap-Vert et de la région côtière comprise entre Dakar et Saint-Louis. La désaffection des usagers pour cette variété tiendrait à sa faible teneur en principes actifs (il n'est pas «fort») et au fait que sa combustion s'accompagnerait d'une odeur prononcée.

Depuis le début des années 80, le marché dakarois est approvisionné en «niakoye» et en «lops» (ou «lopi-to»), deux variétés de chanvre qui se partagent la faveur des consommateurs. Le paquet de niakoye se négocie entre 200 et 300 francs et celui de lops vaut 500 francs⁹.

Le niakoye cultivé en Gambie et en Basse-Casamance est acheminé par voie terrestre ou maritime jusqu'à Dakar où il se négociait entre 40 et 60 000 francs le kilo en 1982. S'il veut maximiser ses profits, un dealer dakarois peut choisir de se déplacer et se fournir directement auprès des producteurs. En Gambie, c'est moins cher, mais le passage de la frontière est plus risqué : le transport se fait par la route (en véhicules) ou à travers la brousse (à pied, à bicyclette, en charrettes) ou encore par la mer par des pirogues qui longent la côte.

Mais le niakoye est de plus en plus concurrencé par le lops, une variété en provenance du Ghana ou du Nigéria. Malgré son prix élevé (aux alentours de 60 000

francs le kilo en 1988), la plupart des usagers préfèrent se procurer du lops s'ils en ont les moyens. Il est réputé moins «lourd» que le niakoye et sentirait moins. Ce qui a eu pour conséquence de faire chuter le prix du niakoye dont le kilo se négociait (en 1988) entre 10 et 20 000 francs à Dakar. Le lopito est produit au Ghana et au Nigéria et parvient à Dakar après avoir transité par la Gambie et emprunté les multiples voies d'une contrebande très active entre ce pays et le Sénégal. Plus rarement, il peut arriver sur le marché dakarois par la voie des airs ou encore par le train après un détour par le Mali. Le trafic de lops est entre les mains de dealers ghanéens ou nigériens.

À noter que l'introduction de techniques de pressage a considérablement facilité le transport du chanvre qui s'effectue de plus en plus sous forme de briquettes de un kilo (ou «brik» dans l'argot du milieu). Pour terminer, il faut signaler que l'on assiste depuis peu à l'introduction sur le marché de nouvelles variétés cultivées en Gambie et en Basse-Casamance (comme le «sansemilla» par exemple) qui seraient des hybrides entre des plants de lops et de niakoye.

LES MÉDICAMENTS PSYCHOTROPES

Appelés «pions» («pills» ou encore «perles») dans l'argot des usagers, ces médicaments détournés de leurs usages thérapeutiques, appartiennent à la classe des hypnotiques ou à celle des tranquillisants. En recoupant entre elles les informations récoltées auprès de nos informateurs, on peut avancer que l'usage des pions est un phénomène relativement récent au Sénégal et qu'il aurait débuté à une date postérieure à 1975. Enfin, contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest (Nigéria, Niger, par exemple) l'usage des amphétamines est peu répandu : il est uniquement le fait de certaines catégories professionnelles comme les veilleurs de nuit ou les chauffeurs de transport en commun.

À Pikine, le plus fréquemment utilisé est le «Nok», un médicament hypnotique de la famille des barbituriques (un mélange d'amobarbital, de sécobarbital et de méprobamate) commercialisé sous le nom de Noctadiol par un laboratoire parisien. En seconde place, vient le «Ross», un tranquillisant de la famille des benzodiazépines (flunitrazépam) commercialisé par les labora-

toires Roche (d'où le terme employé par les usagers) sous le nom de Rohypol. Plus rarement, d'autres produits sont mentionnés par les usagers : «Immé» (pour Imménocet) et «Soni» (pour Sonuctane) qui sont aussi des barbituriques¹⁰. Entre 1986 et 1987, les prix des pions au détail n'ont pas varié : selon les endroits, un comprimé de Nok valait entre 125 et 150 francs, et un comprimé de Ross entre 100 et 125 francs¹¹. Ces prix sont susceptibles d'augmenter de façon temporaire en période de fête (Tabaski, Premier Janvier, etc.) lorsque les «dilkat» sont confrontés à une demande accrue.

On peut se procurer ces médicaments dans les pharmacies de la ville sur prescription médicale. À défaut d'une ordonnance, il est aisé d'en acheter de façon clandestine sur certains marchés (Tilène et Colobane à Dakar, Thiaroye et Zinc à Pikine), aux abords de certains cinémas ou bien, presque à toute heure du jour et de la nuit, dans un lieu comme le carrefour de l'Essencerie à Pikine. Dans ces parages animés, il y a en permanence une dizaine de jeunes revendeurs de pions et de chanvre, sur le qui-vive, attentifs aux passants qui vont et viennent. Ils connaissent leurs clients (des habitués) et refusent de vendre à des inconnus. Les transactions sont rapides, discrètes et s'opèrent sans temps d'arrêt. La plupart des clients (des jeunes hommes en majorité) achètent une dose quotidienne soit un à deux comprimés accompagnés ou non d'un paquet de yamba. La marchandise est dissimulée dans le sable ou dans quelque cachette proche.

Les revendeurs de l'Essencerie s'approvisionnent au marché Thiaroye tout proche, auprès de grossistes alimentés par différentes sources : coulage (malgré la législation contraignante) à partir des pharmacies hospitalières ou privées et contrebande à partir de Gambie. À ce sujet, il faut souligner le rôle joué dans la distribution des pions par des réseaux commerciaux mourides spécialisés dans le commerce illicite de médicaments (Fassin, 1985). Cet auteur explique la relative tolérance de l'État à l'égard de la vente illicite des médicaments notamment par la nécessité dans laquelle se trouve le pouvoir de ménager des marabouts dont le soutien électoral lui est indispensable.

CHANVRE ET PIONS : LE COMMERCE DE DÉTAIL

L'approvisionnement des usagers est assuré par une multitude de petits «dilkat» (revendeurs) qui assurent la distribution du produit jusque dans les quartiers les plus reculés en fournissant au jour le jour une clientèle relativement fidèle. Si on extrapole à partir des résultats de notre enquête sur l'agglomération de Pikine, soit 22 dealers recensés pour une population d'environ 24 000 personnes, on obtient le chiffre de 600 vendeurs au détail pour une agglomération de 650 000 personnes. Tous vendent du chanvre, un commerce moins rémunérateur que celui des pions mais offrant des revenus réguliers du fait de la stabilité du marché. Au moins un tiers d'entre eux associent la vente des pions (moins lucrative) à celle du chanvre.

Sauf exception¹², les dealers sont tous du sexe masculin et relativement plus âgés en moyenne (28,2 ans) que les usagers de notre échantillon (26,6 ans). Près de 40 % d'entre eux sont mariés et pères de famille et certains ont même à charge ascendants et collatéraux. Mais seulement une minorité (25 %) parvient à quitter le domicile parental.

Dans l'ensemble, leur scolarisation est faible (primaire incomplet) ou nulle. Ils ont presque tous une expérience professionnelle négative : métiers peu qualifiés (manoeuvres, artisans, petits commerçants), précaires (journaliers), faiblement rémunérés. Des salariés se sont retrouvés au chômage à la suite de mesures de licenciement. Ceux qui ont l'expérience du vol préfèrent dealer : il a plus de profits et les risques de se faire prendre sont moindres. En effet, la plupart de nos informateurs (certains en activité depuis des années) n'avaient jamais eu maille à partir avec la Justice. Il faut préciser qu'au moment de notre enquête (1987), la répression était encore maladroite et peu efficace. Les choses semblent avoir changé depuis mais la facilité avec laquelle nous avons pu enquêter et recueillir des informations fort compromettantes est une preuve supplémentaire de l'ambiance plutôt paisible qui régnait dans ce milieu à l'époque.

Cette absence d'agressivité est sans doute à mettre aussi sur le compte d'une consommation excessive des substances dont ils font le commerce : en effet, ce sont tous des fumeurs réguliers de chanvre en quantité importante et près des trois-quarts consomment des pions¹³.

Enfin, s'il n'est pas étonnant que tous nos dealers soient de confession musulmane, à l'instar des 95 % de la population, la sur-représentation des Mourides (17/22, soit 78 %) mérite une explication¹⁴. D'une façon générale, beaucoup de jeunes urbains sont attirés par une confrérie dont la réussite économique et le poids politique font contrepoids au pouvoir de l'État. De plus, elle constitue un espace de tolérance par rapport aux comportements déviants : ainsi près de 80 % des usagers de drogues illicites vouent un culte au fondateur de la confrérie et à son peu orthodoxe disciple, Chiix Ibra Fall (pour plus de détails sur la question, se reporter à Werner, 1991).

UN COMMERCE LUCRATIF

Pour illustrer ces propos, je me propose de décrire brièvement l'itinéraire de Ahmet, un petit dealer de Pikine. Au moment de notre rencontre (1987), il est le chef d'un petit groupe de vendeurs qui opèrent aux alentours de l'Essencerie et sur lesquels il exerce un ascendant lié au prestige que lui confèrent ses connaissances religieuses. Né en 1955 dans un village de l'intérieur, il n'a pas été scolarisé en français mais a reçu un enseignement poussé à l'école coranique puisqu'il est capable de lire et écrire l'arabe. Ces compétences ont fait de lui un enseignant coranique déambulant de village en village pendant la saison sèche tandis qu'il cultivait le mil à la saison des pluies. Chassé de la campagne à la suite de la sécheresse de 1973, il a ensuite migré de ville en ville en se livrant à différents commerces avant de se lancer dans celui des drogues en suivant ainsi l'exemple de «parents» qui l'ont initié. Comme la majorité des dealers, il affirme que la nécessité seule l'a poussé à faire ce métier. Lui-même ne fume pas de chanvre mais «boit» des pions pour échapper aux stress occasionnés par ses activités illicites.

Asan vend à son domicile (une pièce en location) où il réside en compagnie de sa femme et de son enfant. Sa vie de famille et ses activités commerciales sont ainsi intimement mêlées et, contrairement à ce qui se passe dans la rue, les transactions donnent lieu à quelques échanges verbaux même si la majorité des clients ne tiennent pas à rester trop longtemps. Le règlement se fait *au comptant*. Ahmet vend quatre sortes de pions et deux variétés de chanvre. Les pions sont vendus à la pièce et le chanvre en paquets ou demis-paquets («xaf»).

Grâce à sa collaboration, nous avons pu procéder à des enquêtes de courte durée avec pour objectif celui d'obtenir un bilan chiffré de ses activités. Est-il nécessaire de souligner que la dimension économique de ce genre de commerce constitue une question d'un abord très difficile et pas seulement parce qu'il est rare de trouver un informateur qui accepte de se prêter à ce genre d'observation. Pour compliquer la tâche, les prix chez les grossistes (du moins en ce qui concerne le chanvre indien) varient d'un jour à l'autre, d'un fournisseur à l'autre. Par contre, au niveau de la vente au détail, si les prix des «paquets» sont toujours identiques chez un même dealer, les quantités peuvent varier d'autant plus que, à partir du «125» (sous-entendu «grammes») on est dans le domaine de l'à-peu-près, les quantités n'étant plus pesées mais estimées à vue d'oeil. Il n'est pas non plus possible de se fier aux déclarations des dealers qui sont souvent fantaisistes et surestiment en général le volume de leurs transactions. Dans ces conditions, il a fallu aller jusqu'à peser des échantillons achetés sur le marché pour obtenir quelque précision¹⁵ dans la mesure.

À titre d'exemple, nous allons maintenant détailler les activités de Ahmet durant une période de deux semaines englobant la fête de la Tabaski (la plus grande fête religieuse pour les Musulmans, équivalent au Noël des Chrétiens).

Durant la semaine qui a précédé la fête (une période d'activité normale), Ahmet a servi 167 clients (en moyenne 27 par jour) qui se répartissent ainsi (en nombre absolu et pourcentage) en fonction de leurs achats :

pions	chanvre	chanvre+pions
49 (30 %)	37 (23 %)	81 (47 %)

Durant les jours qui ont précédé et suivi la fête de Tabaski, ses activités ont connu une augmentation spectaculaire avec un accroissement de 38 % de sa clientèle, soit 231 clients (en moyenne 33 par jour) qui se répartissent ainsi :

pions	chanvre	chanvre+pions
50 (21,5 %)	36 (15,5 %)	145 (63 %)

À noter qu'en période festive, la tendance est à l'association du chanvre (avec une préférence marquée pour la qualité supérieure) et des pions ce qui aura une incidence notable sur le chiffre d'affaires de notre dealer

d'autant plus que le prix de vente de pions est augmenté de 25 % à 30 % (selon les variétés) aux abords de la fête.

Au total, son chiffre d'affaires est plus que doublé, d'une semaine à l'autre, en passant de 64 200 à 142 650 francs. Quant à ses bénéficiaires, connaissant le prix de revient de ses marchandises, il peut être estimé à environ 40 000 francs pour la semaine d'activité normale et à près de 95 000 francs pour une semaine exceptionnelle. Ces chiffres sont considérables étant donné le niveau de vie de la majorité des Sénégalais. Ainsi, avec un revenu mensuel qui peut aller selon nos estimations de 100 000 à 150 000 francs en période d'activité normale, ce dealer gagne autant ou plus que bien des salariés du secteur public (instituteurs ou infirmiers par exemple) sans parler de la masse des travailleurs du secteur dit informel. Dans ces conditions on comprend que, dans cette période de récession économique traversée actuellement par le Sénégal, il se trouve des jeunes hommes prêts à affronter l'opprobre social et à risquer des années de prison pour tenter de s'enrichir de manière illégale. D'autant plus qu'à l'époque (mais je le répète les temps ont changé), la corruption entravait sérieusement le fonctionnement de la Justice comme on va le voir avec les deux anecdotes suivantes.

«AVEC DU FRIC, TOUT S'ARRANGE»

Au cours de l'année 87, Ahmet a eu affaire à deux reprises avec des représentants de la loi ¹⁶.

Une première fois, au cours d'une descente de police effectuée dans la journée à son domicile par trois policiers qui laissent partir les personnes présentes et fouillent la chambre où ils mettent la main sur une cinquantaine de paquets de chanvre sans trouver de pions. Ahmet reconnaît vendre du chanvre (ce qu'il justifie par le fait qu'il doit subvenir aux besoins de sa famille) mais nie toute participation au trafic des pions. Il parvient à négocier le silence des policiers pour une somme modique.

Deux mois plus tard (en avril 87) l'ensemble des forces de police de Sénégal (soit environ 6 000 hommes) était révoqué par décret présidentiel à la suite d'un mouvement de grève et de manifestations violentes. Sur ces entrefaites, Ahmet est arrêté, à son domicile, à la suite d'une perquisition nocturne qui découvre 700 grammes de yamba et quelques comprimés de «Ross». Emmené au commissariat de police de Dakar, il nie toute

participation au trafic et reconnaît simplement être un usager de chanvre. L'affaire est jugée quelques jours après au tribunal de Dakar et Ahmet est immédiatement relâché. Entre-temps, l'avocat contacté par un parent avait reçu une somme de 35 000 francs (argent gardé par la belle-soeur d'Ahmet) qu'il avait employé à «graisser» juge, greffier et président. Ainsi, plus que l'action répressive de l'État, c'est la consommation abusive qu'ils font des substances mises en vente par leurs soins qui apparaît comme le principal obstacle à la réussite économique des dealers. Le cas de X, dealer dakarais actif dans la commercialisation de chanvre, d'héroïne et de cocaïne, est de ce point de vue exemplaire.

HÉROÏNE ET COCAÏNE OU «L'ARROSEUR ARROSÉ»

Il est né en 1957 à Dakar d'un père d'origine mauritanienne qui décède la veille de sa naissance. Sa mère se remarie et la famille s'installe dans un bidonville de Grand-Dakar. C'est dans ce quartier qu'il entreprend une scolarité primaire interrompue avant d'avoir pu obtenir le certificat d'études. Il passera ensuite sept ans en apprentissage dans un atelier de menuiserie métallique. En 1974, il est initié à l'usage du yamba et en 1978, pour faire face aux dépenses occasionnées par le baptême de son premier enfant, il se lance dans le commerce du chanvre à l'aide d'une somme prêtée par son patron. Il commence par vendre de la «locale» au détail dans la rue, une activité réservée à des jeunes hommes capables de piquer un sprint pour échapper aux policiers. De 1978 à 1985, ses affaires connaissent un essor remarquable. Audacieux et inventif (il se vante d'avoir introduit le niakoye sur le marché dakarais) il n'hésite pas à se rendre en Gambie et en Casamance pour s'approvisionner et se trouve bientôt à la tête d'un «réseau» de vendeurs qui travaillent pour son compte.

Puis il «tombe» une première fois lorsque, à l'occasion d'un de ces déplacements en Gambie, les douaniers saisissent sa marchandise et son véhicule. Un coup dur puisqu'il perd plus d'un million de francs mais il parvient à s'échapper. Après avoir arrêté ses activités pendant quelques mois, il va devoir recommencer à zéro.

En 1987, il commence à dealer de l'héroïne introduite à Dakar par des Ghanéens¹⁷ qui n'hésitent pas à «miner» le chanvre (c'est-à-dire à le saupoudrer

d'héroïne à l'insu des usagers) dans le but de se constituer une clientèle. En 1988, un sachet de 10 grammes d'héroïne se négociait à 80 000 francs et le gramme au détail valait entre 10 et 20 000 francs. L'héroïne («pao-dobi»; «pendax bi»; «sanqal») est fumée (mélangée à du tabac ou du chanvre), sniffée ou encore inhalée (dans ce cas après combustion sur une feuille d'aluminium¹⁸). Elle est rarement injectée et c'est alors le fait de membres de la communauté libanaise ou de Toubabs.

Dès 1987, la cocaïne (la «coke») a fait son apparition dans le sillage de l'héroïne. En 1988, le gramme vaut entre 35 et 50 000 francs mais les prix vont baisser progressivement : 25 000 en 1990, puis autour de 20 000 francs en 1991. La poudre est sniffée telle quelle mais le plus souvent transformée en crack («caillou» ou «xeer» en wolof; «roc»). Avec un gramme de coke et un minimum de savoir-faire, il est possible de fabriquer une dizaine de «cailloux» qui sont vendus 5 000 francs pièce en 1991.

Avec la diffusion de ces nouvelles drogues qui génèrent rapidement une dépendance (être «accro»; être «adhéré»), les dealers s'enrichissent : ils se font payer en liquide mais acceptent aussi des marchandises volées (indice de l'apparition d'une délinquance liée à l'usage de ces drogues). La violence augmente dans un milieu où des sommes considérables sont en circulation. En contrepartie, la répression s'accroît sur les dealers de Grand-Dakar (un ami de X est abattu par la police en 1987 alors qu'il tente d'échapper à une rafle) avec pour effet notamment leur essaimage dans les quartiers périphériques de Pikine ou Guédiawaye et l'extension de la consommation à la population locale.

Quant à X, il commence à fumer de l'héroïne et du crack en 1988 et, malgré deux nouvelles arrestations (l'une en 88 et l'autre en 89) sans conséquences sérieuses pour sa carrière, il se hisse de nouveau au sommet de la réussite. Il vend au détail comme en gros et sa renommée déborde les frontières du Sénégal puisque des trafiquants européens viennent se fournir par son intermédiaire en chanvre et en héroïne. Il achète plusieurs voitures, loue un étage entier d'un immeuble où il réside et entretient une nombreuse maisonnée composée essentiellement des parents de sa femme.

À cette époque, il consomme de plus en plus de crack (l'équivalent de 5 grammes de coke par jour) et, se rendant compte de l'affaiblissement de ses capacités

intellectuelles, il se réserve l'approvisionnement sur le marché et confie la responsabilité des opérations de vente à sa femme. Finalement celle-ci demande le divorce, l'obtient et finit par s'installer à son compte. Avec l'aide de sa mère, installée en France, elle a mis au point un ingénieux système pour blanchir l'argent (expédié jusqu'en France puis renvoyé par mandat postal au Sénégal), ce qui n'empêche pas qu'elle a fini par tomber à son tour et se trouve actuellement en prison.

Suite à cette rupture conjugale, il tombe une fois de plus : c'est la faillite commerciale et l'effondrement psychologique. Il se réfugie pendant six mois dans une communauté Baye-Fall où il mène une vie fruste consacrée à la prière et se désintoxique vis-à-vis du crack et de l'héroïne. Il est maintenant de retour au domicile parental où il recommence à dealer pour subvenir aux besoins de sa famille, car après avoir gagné beaucoup d'argent, X est démuné de tout. Pour tenir son rang dans le milieu des dealers, il a dépensé avec ostentation et pour s'assurer la considération des siens il a fait preuve de prodigalité. De plus, dans le cas de X comme dans celui d'une majorité de dealers, les sommes dépensées dans l'achat des drogues pour la consommation personnelle représentent une part importante des dépenses improductives investies dans l'achat de biens de consommation (voitures, télévision, bijoux, etc.) qui sont bradés dès que les affaires périclitent. À contrario, les rares exemples de dealer non usager de drogues montrent que les réussites économiques sont possibles lorsque les revenus sont investis dans l'achat de biens durables (de l'immobilier, par exemple) en prenant la précaution de les mettre au nom de ses proches.

CONCLUSIONS

L'implantation d'un système de distribution des psychotropes illicites au sein de la société dakaroise s'est effectuée dans un contexte caractérisé par l'absence d'une criminalité organisée (du type mafia) avec pour conséquence notamment un niveau relativement bas de violence. Mais l'introduction récente de l'héroïne et de la cocaïne est en train de modifier la situation dans le sens d'une augmentation de la petite délinquance liée à la consommation et de l'apparition de formes de violence liées à l'importance des enjeux financiers et au durcissement de la répression policière.

Une autre conséquence importante de cette non-structuration du marché est le fait qu'il soit ouvert à n'importe quel individu doté d'un petit capital et résolu à tenter sa chance, d'autant plus qu'entre le petit revendeur de la banlieue et le grossiste existent des positions intermédiaires qui constituent autant d'étapes dans la carrière d'un dealer ambitieux : vente au détail dans la rue puis à domicile, leadership d'un réseau de vendeurs, approvisionnement direct auprès du producteur, insertion dans des filières internationales, etc.

D'autre part, on constate le transfert dans la sphère des échanges illicites de comportements et de pratiques en vigueur sur les marchés licites de la capitale : esprit d'initiative, appui sur des réseaux (parenté, conférie, amis), mobilité géographique, capacité à saisir les occasions, goût du risque sans oublier un code rudimentaire d'honnêteté et de fiabilité. Car si le paiement au comptant est de règle dans le commerce de détail, les transactions entre grossistes et distributeurs mettent en jeu des sommes importantes dont le règlement est souvent différé. Dans ces conditions, la bonne réputation d'un dealer constitue un atout important dans l'établissement de relations commerciales fondées sur la confiance réciproque.

Ainsi d'un point de vue macro-économique, on peut considérer ces activités marchandes illicites comme une des composantes (au même titre que le travail au noir, les activités de contrebande, les petits métiers du secteur dit informel, etc.) de cette économie souterraine multiforme qui échappe au contrôle de l'État et met en évidence son incapacité à trouver des solutions à une crise économique profonde dont le coût social est augmenté par la mise en oeuvre des mesures dites d'ajustement structurel.

Car en dernière analyse, ce sont des facteurs économiques qui jouent un rôle primordial dans la structuration du marché des drogues illicites aussi bien au niveau de l'offre que de celui de la demande. L'exclusion massive des jeunes du marché de l'emploi fait le lit d'une déviance sociale (les usagers) qui fonde le développement d'un marché propice à l'éclosion d'une déviance de type économique.

NOTES

- 1) En l'absence de travaux spécialisés sur la question (du moins en ce qui concerne l'Afrique francophone), on peut trouver des indices de ce développement du marché des drogues illicites dans les faits divers des quotidiens nationaux (saisies, arrestations).
- 2) Malgré le durcissement de la législation et la mise sur pied de services policiers spécialisés, le trafic des drogues ne cesse de progresser si l'on en juge par le volume des saisies effectuées.
- 3) Ces recherches ont été entreprises dans le cadre d'un programme de recherches pluridisciplinaires (intitulé «Urbanisation et Santé») mené par l'Institut français de recherche scientifique en coopération (ORSTOM).
- 4) Pikine, ville jumelle de Dakar, bâtie sur les dunes de l'isthme du Cap-Vert, a connu un développement accéléré : elle abritait en 1988 une population estimée à 650 000 personnes alors que les premiers lotissements datent du début des années cinquante.
- 5) Dans la suite du texte, nous continuerons à employer ce terme qui a cours dans le milieu des usagers de même que sa forme wolofisée «dilkat». Vendre, en argot, se dit «bàk».
- 6) J'ai laissé volontairement de côté les solvants organiques (vernis, diluants, colles...) dont la vente n'est pas le fait de réseaux spécialisés.
- 7) L'usage du cannabis (ou «ganja») est considéré par les rastafaris une remise en question des lois de l'establishment blanc. De ce point de vue, on connaît comme l'utilisation du reggae comme instrument de contestation politique.
- 8) Le hachich, trop cher pour la clientèle sénégalaise, est rare. Il proviendrait du Maroc en passant par l'Espagne ou l'Italie.
- 9) Il s'agit — comme dans la suite du texte — de francs CFA. Un franc CFA équivaut à 0,02 francs français (la parité est fixe).

- 10) En France (en 1988), plusieurs barbituriques à base de sécobarbital passent au tableau B (celui des stupéfiants) du fait de leur consommation abusive par les jeunes. Récemment (1990), les laboratoires Houdé ont décidé d'arrêter la commercialisation de l'Imménocital et du Binocital.
- 11) Sur le marché de Thiaroye, en 1987, la plaquette de «Nok» était vendue 400 francs et celle de «Ross» entre 450 et 500 francs par les grossistes.
- 12) Nous avons rencontré une seule fois au cours de nos enquêtes sur Pikine une femme qui avait pris la place de son mari arrêté et incarcéré. Ce qui la distinguait des hommes c'est le fait qu'elle n'avait jamais consommé aucun psychotrope illicite.
- 13) À noter que 30 % des ces dealers consomment des pions de façon abusive, c'est-à-dire à une dose (six comprimés et plus par jour) incompatible avec une vie sociale normale et à fortiori avec la gestion d'une activité commerciale illicite.
- 14) Il faut préciser d'emblée que nous incluons dans cette catégorie tous ceux qui se désignent comme tel sans tenir compte de leur allégeance formelle («jebell») ou non à un marabout de la confrérie.
- 15) C'est ainsi qu'un «paquet» de niakoye pèse en moyenne 2,6 grammes et un «paquet» de lops, un peu moins de deux grammes (1,90 gr exactement).
- 16) En général, les policiers interviennent grâce à des informations fournies par des indicateurs («indisse») ou bien sur dénonciation.
- 17) À l'heure actuelle, ce sont des dealers nigériens qui contrôlèrent l'approvisionnement en héroïne du marché dakarois. Il s'agit d'une héroïne de couleur brune («brown-sugar» en provenance du Pakistan et de l'Inde) ou blanche (en provenance de Thaïlande).
- 18) Cette technique appelée «plaka» en wolof correspond au «chasing the dragon» nord-américain.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

DU TOIT, B.M., 1980, *Cannabis in Africa*.
Rotterdam : Balkeme.

FASSIN, D., 1985, Du clandestin à l'officieux. In : *Cahiers d'études africaines*, XXV-2, 98 : 161-177.

FOTTORINO, E., 1991, L'Afrique des trafics. In : *Le Monde*, 24-25-26/04/91.

GUEYE, M. et OMAIS, M., 1983, Tentative pour une approche socio-culturelle de l'usage abusif des drogues au Sénégal. In : *Psychopathologie africaine*, XIX, 2 : 141-172.

KERHARO, J., 1974, *La pharmacopée sénégalaise traditionnelle* (Plantes médicinales et toxiques). Paris : Vigot frères.

WERNER, J.F., 1991, *Déviante et urbanisation au Sénégal*. Université de Montréal, Montréal.